



Objectif
Nouvelle Convention Régionale Culture et Santé
Lancement d'une démarche de concertation

#1 Groupes de travail

FICHE PROPOSITION # 1

SIMPLIFIER LES DOCUMENTS DE L'APPEL A PROJETS		
<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la forme du cahier des charges : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la longueur du cahier des charges (pas plus de 2 pages). - Utiliser des formulations ne relevant pas de l'injonction. - Sur la forme du dossier de candidature : <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier le dossier en le remplaçant uniquement par une note d'intention partenariale. - Supprimer la demande de fichier contacts Excel et le remplacer par une simple fiche partenariale. - Sur le fond : <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les enjeux et les objectifs. 		
<p>Porteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les partenaires du programme (ARS, DRAC, Région) - interSTICES 		
<p>Description <i>Etapas, conditions, calendrier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revoir la longueur, le vocabulaire et les contenus des documents de l'appel à projets 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision des documents dans le calendrier de réécriture de la convention cadre, donc pour l'AAP 2023 (octobre-novembre). 	<p>Parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition partenaires et interSTICES d'amendements. - Aller-retour auprès d'un échantillon de porteurs de projet pour valider les révisions.

Points de vigilance du groupe

Simplifier les objectifs ne doit pas impliquer l'appauvrissement des contenus et peut être la porte ouverte à tout (difficile d'expliquer à des prestataires ou intervenants qu'ils ne sont pas au bon endroit, si absence d'enjeux et d'objectifs).

Points de vigilance d'interSTICES

La demande de simplification est légitime et compréhensible.

Néanmoins, interSTICES partagent les points de vigilance du groupe.

Réduire la longueur du cahier des charges et trop le simplifier peut venir réduire la compréhension et la clarté des attendus, et rendre difficile l'expertise et l'objectivité de celle-ci. Par contre, sans renoncer aux enjeux et objectifs qui semblent par ailleurs dans leur globalité être justes et doivent être rappelés dans le cahier des charges, sans doute pourrions nous les énoncer de manière moins jargonneuse, plus accessible d'une part et les lier davantage à la nature des projets d'autre part.

En ce qui concerne la forme, la modification ou la suppression de certains documents ou de détails de ceux-ci pourra réduire le temps de travail des porteurs de projets, mais questionnent le niveau de clarté des éléments fournis à l'attention des instructeurs et donc la compréhension des projets. Cela réduira donc la connaissance autour des projets.

Le fichier Excel est quant à lui nécessaire à la coordination du programme pour faciliter la mise en réseau de l'ensemble des porteurs de projets. Rappelons ici que les partenaires et équipes artistiques des projets changent a priori chaque année. L'actualisation est donc nécessaire. La transmission sous une autre forme peut-être étudiée mais elle doit être pensée dans ce cadre d'enjeux à l'échelle du programme (réseau, interconnaissance, base de données...).

A voir si d'autres documents, plus administratifs, peuvent être supprimés selon les contraintes des partenaires.

Bonnes pratiques d'ores et déjà annoncées : conserver son document Excel d'année en année, l'amender et le modifier seulement.